

Le Monde

01.02.2019, Stéphane Foucart et Stéphane Horel

Le poids lourd des pesticides est aussi un expert des infos en kit ?

Monsanto a transmis à Reuters des éléments contre un chercheur

Merci, Kate », signe « Sam » à la fin de son courriel. « Kate » est journaliste pour Reuters, la grande agence de presse britannique. « Sam » Murphey est responsable mondial des affaires extérieures pour Monsanto. En pièce jointe de son courriel du 27 avril 2017, il a glissé un document de six pages – un « kit » qui nourrit l'impression que le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a volontairement ignoré des données qui auraient pu changer sa décision de classer le glyphosate « cancérogène probable » pour l'homme. Ce verdict scientifique, en mars 2015, avait suscité le courroux de Monsanto, et marqué le début d'une contre-attaque d'une ampleur inédite pour défendre l'ingrédient actif du Roundup, l'herbicide le plus vendu au monde.

Ces échanges entre l'influenceur de Monsanto et la journaliste font partie de la dernière livraison des « Monsanto Papers », ces documents internes de la firme, déclassifiés dans le cadre de procédures intentées aux Etats-Unis par des victimes attribuant leur maladie – pour la plupart un cancer du sang appelé lymphome non hodgkinien – à une exposition au glyphosate. Or, deux mois plus tard, en juin 2017, Reuters publie une enquête accablante pour le CIRC.

En particulier, l'article met en cause le scientifique qui a présidé son groupe d'experts sur le glyphosate, Aaron Blair, un chercheur émérite de l'Institut national du cancer américain. D'après une déposition sous serment, révèle Reuters, Aaron Blair a « *délibérément dissimulé* » à ses collègues la mise à jour des données d'une étude épidémiologique à laquelle il participait. Cette étude, l'Agricultural Health Study (AHS), n'étant pas encore publiée, les experts du CIRC n'avaient pu en prendre connaissance. Conformément aux règles de l'organisation, seules les études publiées sont prises en compte.

Le rapport du CIRC sur le glyphosate « *aurait-il été différent si les données manquantes avaient été incluses* » ? M. Blair a répondu « *exact* » lors de sa déposition, écrit la journaliste de Reuters, citant des « *documents judiciaires* » qu'elle dit avoir consulté. Différent, certes, mais pas au point de faire basculer la classification du glyphosate, ce que l'article ne précise pas.

« Stratégie intégrée »

Le kit de Monsanto insiste en gras sur des phrases extraites de la déposition de 300 pages du chercheur. « *Voir la déposition de Blair p. 172 et p. 178* », indique le document, qui comprend chronologie, points-clés et citation exclusive de Scott Partridge, vice-président de la firme.

Ce que « Sam » Murphey se garde de préciser à la journaliste, c'est que d'autres extraits de la déposition de M. Blair montrent qu'il était associé à une autre étude, défavorable au glyphosate et non encore publiée, et que celle-ci, pas plus que l'AHS, n'a été prise en compte par le CIRC.

Ces « *informations d'importance capitale doivent être publiées* », martelait dans son courriel « Sam » Murphey, dont les fonctions consistent à « *concevoir une stratégie intégrée en matière de médias et de défense des intérêts pour soutenir les enjeux stratégiques essentiels à l'entreprise* », ainsi que « *pitcher [présenter] et placer des articles majeurs dans des publications, des agences de presse et des médias politiques du monde entier* », selon son profil LinkedIn.

Déstabilisé, le CIRC avait défendu l'intégrité de sa démarche. Ses règles, avait expliqué cette agence de l'ONU, imposent de « *ne pas prendre en considération des résultats non publiés, que ce soit ceux de l'AHS ou de toute autre étude* ». Ses experts se fondent exclusivement sur des études publiées dans les revues scientifiques, et donc passées par le filtre de la relecture par les pairs. La mise à jour de l'AHS sera finalement publiée en novembre 2017.

Après la révélation récente de cette correspondance entre le lobbyiste et la journaliste, Christopher Wild, à l'époque directeur du CIRC, a réagi sur Twitter le 28 janvier. Soulignant que la journaliste avait remporté un prix (prix de la presse étrangère) pour son article « *trompeur* », le chercheur pose la question de sa rétractation. Interrogée par *Le Monde*, l'agence Reuters a assuré être « *convaincue que l'article constitue une représentation complète, juste et exacte des faits, y compris dans l'attribution des documents juridiques cités* ».